que. M. Sarrien, ministre de l'intérieur, qui a été invité à cette cérémonie, ne sait pas encore s'il pourra s'y rendre.

*** Le conseil municipal d'Amiens, sur la proposition de M. Frédéric Petit, a voté 500 francs pour l'institut Pasteur.

*** Le conseil général de Loir-et-Cher a adopté, dans sa séance d'hier, sur le rapport de M. Dufay, sénateur, un vœu déposé pas M. Julien, député, relatif au château de Chambord. En voici le texte :

« Le conseil général de Loir-et-Cher, désireux de protéger le château de Chambord menacé, émet le vœu que l'Etat intervienne soit par revendication, soit par toute autre voie qu'il jugera convenable, pour conserver à Chambord le caractère de monument national qu'il n'aurait jamais dû perdre. »

SITUATION MÉTEOROLOGIQUE. — Paris 13 Mai. — L'équilibre atmosphérique est très trouble sur l'ouest de l'Europe. Le minimum barométrique signalé hier à l'entrée du canal Saint-Georges a gagné le Pas-de-Calais 740 mm, un autre le suit et se trouve actuellement près de Scilly 741 mm. Une baisse rapide et générale a lieu sur *nos côtes, elle est de 17 mm à Dunkerque, de 9 à Brest.* Sur la Méditerranée, la situation est également mauvaise, une dépression s'est formée dans le golfe du Lion (baisse 12 mm à Perpignan) et les mauvais temps commencent en Provence.

En France, le temps est à la pluie, quelques orages son encore probables.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ecole de natation. — L'exploitation des buvettes et du restaurant de l'Ecole de Natation pendant la saison des bains de l'année 1886, sera mise en adjudication le vendredi 28 mai.

Les concurrents devront se faire agréer par l'administration municipale au moins deux jours avant l'adjudication et justifier qu'ils sont de *nationalité française.*

M. Gustave Nadaud est arrivé ces jours-ci à Roubaix, amené par un deuil de famille. C'est seulement le mois prochain que M. Nadaud fera son séjour annuel dans sa ville natale.

Par décret en date du 11 mai, notre concitoyen M. Léon Deleporte, conseiller de préfecture de la Savoie, est nommé conseiller de préfecture de la Loire.

M. Léon Deleporte et le fils de M. Deleporte-Bayart.

Dénonciations mutuelles. — Mercredi, un ouvrier tisserand, Jean Debruychère, se présentait au bureau de police et dénonçait comme expulsé son frère Alexandre avec lequel il demeurait rue des Longues-Haies. Deux agents se rendirent à l'adresse indiquée et y arrêtèrent le délinquant. Celui-ci convainquait que son arrestation était due à une délation de son frère, se vengea en le dénonçant également comme expulsé : Jean Debruychère fut alors arrêté et les deux frères, victimes de dénonciations mutuelles, sont maintenant en prison.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

« **Benet (Vendée)**, le 26 mars 1886. Je souffrais de grands maux de tête depuis fort longtemps ; depuis que je prends vos bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50, je ne souffre plus du tout. Je remercie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, et l'autorise à publier ma lettre, dans l'intérêt de l'humanité. Bineau, maire. » Légalisation de la signature. 12726

TOURCOING

Une plainte en escroquerie avait été déposée il y a quelque temps, contre le nommé E. R. dont nous avons annoncé hier l'arrestation dans notre chronique de Roubaix.

Le personnage en question était venu à Tourcoing en juillet 1885, à la suite d'un théâtre forain dont il était régisseur.

Des difficultés étant survenues entre lui et son patron E. R. quitta son emploi et séjourna dans notre ville pendant plusieurs mois.

Il s'était mis en relation avec M. Volt, bouquiniste, rue Neuve-de-Roubaix, et lui avait acheté pour 600 fr. de livres. En converture de son emplète E. R. remit à M. Volt des obligations à échéance de fin mars. A cette époque, le créancier ne voyant rien venir, alla trouver à Gand, son débiteur qui donna une nouvelle reconnaissance de la somme dûe dont le paiement devait se faire par un notaire de Roubaix. Mais ce dernier, consulté, répondit qu'il n'avait pas de fonds appartenant à E. R. C'est alors que M. Volt déposa contre son peu scrupuleux client une plainte qui a déterminé un mandat d'amener.

E. R., qui tait parfois précéder son nom de la particule, parait appartenir à une excellente famille du Midi. Il a reçu une instruction solide et parle correctement l'anglais. Il est âgé de 51 ans et originaire de Toulouse.

LILLE

La 2e liste de souscription pour les écoles libres, a produit la somme de 11.780 fr. qui, jointe à celle de la liste précédente, donne un total de 76.730 francs.

Chambres des notaires. — Dans la constitution que nous avons donné hier, nous avons omis de mentionner M. D'Halluin, notaire à Lincelles, qui a été nommé trésorier par ses collègues.

ÉCOLES LIBRES

Le comité diocésain des écoles libres va procéder aux examens de fin d'année. Voici les époques d'examen :

1. Diplômes d'éducation chrétienne et d'instruction supérieure : 1er et 2e degré. Programmes, page 59. — Examen écrit, le 19 juillet, à 9 h., à Lille, rue de Roubaix, 45, a Douai et à Hazebrouck. — Examen oral, le 24 juillet, à Lille, rue de Roubaix, 45.

2. Brevet de capacité (examen supplémentaire du) pour l'enseignement religieux. Programmes, page 71. — Institutrices, le 20 juillet, à 9 h., rue Marais, 15. — Instituteurs, le 21 juillet, 9 h., rue de la Monnaie, 30.

3. Certificats d'instruction primaire supérieure et spéciale. Programmes, page 54. — Aspirants, le 30 juillet, à 8 h., au patronage Saint-Michel. — Aspirantes, le 5 août, à 9 h. rue Marais, 15.

Les listes d'inscriptions sont reçues à Lille, rue de la Louvière, 86.

4. Certificat élémentaire. — Garçons le 22 juillet, à Douai, le 26 à Lille, le 2 août à Roubaix. — Filles, le 23 juillet, à Douai; le 3 août à Roubaix; le 26, à Lille.

Inscriptions, au lieu des examens.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 13 mai 1886

Présidence de M. HEDDE

AFFAIRE GÉTAZ

Nous avons donné hier le commencement du compte-rendu des débats de cette affaire. En voici la fin :

Interrogatoire du prévenu

Après la déposition de M. Chenesson commence l'interrogatoire du prévenu.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous jamais été condamné ?

LE PRÉVENU. — Non jamais.

LE PRÉSIDENT. — Etes-vous marié ?

LE PRÉVENU. — Oui.

LE PRÉSIDENT — Avez-vous des enfants?

LE PRÉVENU — J'ai deux enfants.

LE PRÉSIDENT — Vous avez comparu devant la Cour d'assises du chef d'abus de confiance et avez été acquitté.

LE PRÉVENU — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes prévenu d'avoir, en faisant usage de la fausse qualité de directeur du *Crédit du Nord*, escroqué partie de la fortune de M. Glas, banquier à Vevey.

LE PRÉVENU. — Je n'ai pas employé de fausse qualité.

LE PRÉSIDENT. — Reconnaissez-vous le paiement par M. Glas, de 1690 francs ?

LE PRÉVENU. — Oui. —

LE PRÉSIDENT. — Cet argent était-il pour vous ? Ne vous le renvoyait-on pas ?

LE PRÉVENU. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Qu'en pensez-vous, M. Chevreton ?

M. CHEVRETON. — Je ne crois pas que cet argent lui fût renvoyé.

LE PRÉSIDENT. — Gétaz, pourquoi ne mentiniez-vous pas, dans vos écritures, les lettres envoyées à Glas, et les lettres reçues ?

LE PRÉVENU. — Je les mentionnais.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi envoyiez-vous des chèques, sans la participation du directeur de Lille ?

LE PRÉVENU. — Parce que, il est d'usage immémorial qu'on en agisse ainsi. Aucun de mes chèques sur Bruxelles ou Anvers ou les pays étrangers n'était visé par le directeur de Lille. On ne m'a jamais fait d'observation à ce sujet.

LE PRÉSIDENT. — Aviez-vous le droit de prendre le titre de directeur ?

LE PRÉVENU. — Je le croyais.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi demandiez-vous maintes fois la signature du directeur de Lille ?

LE PRÉVENU. — Pour les chèques sur l'étranger, les seuls que le crédit émette, jamais cette signature n'a été exigée.

Me BASQUIN. — M. le Président pourrait-il demander à M. Chenesson pourquoi durant deux ans on écrivait du Crédit du Nord de Lille à M. Getaz : « M. le Directeur de la succursale de Roubaix ? »

M. CHENESSON. — Messieurs, je ne puis répondre à cette question à laquelle je ne m'attendais pas. Je ne suis directeur du Crédit du Nord de Lille que depuis trois ans, et cette question sort du temps de mon exercice.

Me BASQUIN. — Y a-t-il eu un contrat déterminé fixant les attributions de M. Gétaz à Roubaix ?

M. CHENESSON. — Non.

Me BASQUIN. — Tous les jours, M. Gétaz, ne traitait-il pas des forfaits ?

M. CHENESSON. — Les forfaits ne sont permis qu'avec l'assentiment des administrateurs.

Me BASQUIN. — Les commissaires de surveillance en vérifiant les livres ne se sont-ils aperçu de rien ?

M. CHENESSON. — Il y avait des balances mensuelles. Les commissaires de surveillance n'ont aucune qualité pour vérifier les livres de Roubaix.

Me BASQUIN. — Je prends note de cette déclaration.

Monsieur le président pourriez-vous demander à M. Chenesson, si le banquier suisse ou tout autre banquier, auraient payé les sommes mentionnées aux chèques et ordres de paiement dans le cas ou Gétaz au lieu de signer — directeur — aurait signé — employé principal de la succursale.

M. CHENESSON. — Je ne sais ce qu'ils auraient fait ; mais à leur place je n'aurai pas versé d'argent.

L'huissier de service appelle M. Ory, employé de banque, à Lille.

LE PRÉSIDENT. — Dites ce que vous savez.

LE TÉMOIN. — J'ai été appelé par M. le Directeur pour la vérification des écritures. J'ai constaté l'existence d'ordres de paiement et chèques, sur M. Glas, banquier, à Vevey.

Les dépositions de ce témoin sont la photographie de celle de M. Chenesson. Il déclare en outre que le copie de lettre ne mentionne pas les lettres envoyées au banquier.

L'huissier de service appelle M. Aubert, gérant, à Roubaix.

La déposition de ce témoin ne diffère de celle du témoin précédent que sur la question des lettres envoyées au banquier Glas — il affirme avoir vu ces lettres sur le copie de lettres.

La plaidoirie

M. LE PRÉSIDENT. — Me Basquin, vous avez la parole.

L'honorable avocat expose rapidement la vie de son client, montre son casier judiciaire intact, prouve qu'il a été investi de la confiance des plus hautes banques. C'est par centaines que les millions ont passé par ses mains jusqu'au jour où l'accusation prétend qu'il fut tenté par quelques centaines de francs. Il démontre au tribunal qu'il y a eu irrégularité mais non fraude. Il a essayé de secourir des parents malheureux habitant la Suisse en violant sans doute les règles de la comptabilité des banques, mais en ayant d'une manière évidente l'intention de rembourser ces sommes.

Entrant alors sur le terrain de l'accusation il la suit pas à pas. Gétaz est accusé par le ministère public du délit d'escroquerie. La question est celle de savoir s'il y a eu escroquerie.

L'article 405 du code pénal exige trois éléments pour ce délit.

1° La fausse qualité. 2° La remise d'une valeur par *un tiers trompé par* cette fausse qualité. 3° L'enlèvement de cette valeur à la personne escroqué.

Gétaz a-t-il pris une fausse qualité?

Non. Aucun contrat n'est venu modifier la situation du successeur de M. Tiedmann, de celle occupée par ce dernier. Bien loin de là, il recevait du bureau central de Lille, du siège du *Crédit du Nord*, des lettres portant cette mention : « Monsieur le directeur du *Crédit du Nord.* »

Il habitait la maison occupée autrefois par l'ancien directeur. Il remettait aux clients les sommes dues, recevait les visiteurs, occupait, de fait, la position de directeur.

On prétend que ses lettres portaient la mention : pour le directeur. Mais que signifient ces mots dans le système de l'accusation puisqu'il n'y avait pas, d'après elle, de directeur à Roubaix.

Quand il a engagé le *Crédit du Nord* pour deux cent mille francs chez Carrette et Lobel, sans aucune signature du directeur de Lille, a-t-on même pensé de le rendre responsable ? — en eut-on agi ainsi au cas ou il n'aurait pas été considéré comme véritable directeur ? Au cas ou cette signature non accompagnée de celle du directeur de Lille eut été incapable d'engager la société du *Crédit du Nord* ? — Lui a-t-on dit jamais un seul mot au sujet des chèques tirés sur Bruxelles et sur Anvers, bien qu'ils ne fussent pas revêtus de la signature du directeur de Lille. Ils se servait au vu et au su du conseil d'administration et du conseil de surveillance des griffes léguées par Tiedmann, et portant la mention : « directeur ».

Tous les négociants de Roubaix lui reconnaissaient ce titre dénié aujourd'hui pour les besoins de l'accusation.

Le premier élément, nécessaire au délit d'escroquerie, à savoir la prise de fausse qualité, manque donc dans l'espèce.

Y a-t-il eu d'avantage remise d'une valeur par un tiers trompé par cette fausse qualité ?

Getaz était l'ami de Glas. Ses lettres sont ecrites au banquier dans un style familier. Il lui dit : « Mon cher ami, remets telle somme à mon frère; quelle sangsue! il me suce jusqu'au sang. — Glas a une confiance entière en Getaz. Ou sont les manœuvres ayant déterminé Glas à remettre l'argent. Il y a même une lettre ou au lieu de signer le directeur il signe; ton ami.

La troisième condition constitutive du délit d'escroquerie manque elle aussi. Il n'y a pas eu de délit d'escroquerie parce qu'il n'y a pas eu de personne escroquée — volée.

Glas a debité le *Crédit du Nord* et le *Crédit du Nord* a payé. Glas n'a donc rien perdu.

L'assignation porte que Gétaz est coupable du délit d'escroquerie vis-à-vis de Glas ! mais non, puisque Glas a été payé.

Gétaz doit donc être acquitté. Si quelqu'un peut poursuivre Gétaz, c'est le *Crédit du Nord.* Mais alors comme Gétaz est employé du *Crédit du Nord*, c'est le retour à la Cour d'assises en vertu d'une nouvelle poursuite.

Le jugement sera rendu le samedi 22 mai.

Maître X.

NORD

Secours aux naufragés. — Mercredi, à trois heures a eu lieu, au nouveau Cirque, à Paris, l'assemblée générale de la Société centrale de sauvetage des naufragés, sous la présidence de M. l'amiral de Montaignac, sénateur, ancien ministre de la marine.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette imposante solennité.

M. l'inspecteur général du service de santé de la marine, Rochard, a rendu compte des sauvetages opérés en 1885.

262 personnes et 15 navires ont été sauvés par les membres de la Société.

La Société possède actuellement : 68 stations de canots de sauvetage et 398 postes de porte-amarres et de secours ; depuis la fondation de la Société, en 1865, jusqu'au 1er janvier 1886, 3,631 personnes ont été sauvées et 662 navires secourus et sauvés.

Aussitôt après, a eu lieu la distribution des récompenses. Au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, M. le président a remis au brave capitaine Charet, capitaine du remorqueur le *Dunkerquois*, de Dunkerque, l'un des membres les plus dévoués de la *Société des Sauveteurs du Nord*, la croix de la Légion d'honneur, juste récompense d'une longue série de sauvetages et d'actes de dévouement. M. Charet était déjà titulaire de toutes les médailles décernées par le ministère et la *Société de Secours.*

Valenciennes. — M. Louis Legrand, ministre de France à La Haye, venu dans le Nord pour la session du Conseil général, regagnera son poste à la fin de la semaine.

Merville. — *Nécrologie.* — On annonce, de Merville, la mort de M. Achille Delassus, l'une des têtes du parti libéral dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

BELGIQUE

Mouscron. — Mercredi, l'un des domestiques de M. Delobbel, cultivateur à Neuville-en-Ferrain était occupé, à la gare de Mouscron à charger sur un chariot attelé de deux chevaux des pierres destinées au chemin du Risquons-Tout. M. Delespaux voiturier à Tourcoing venait de dételer pour un instant les deux chevaux du chariot lorsqu'arriva à toute vapeur le train de 6 heures : les animaux effrayées brisèrent leurs attaches et commencèrent dans la gare une course furibonde, trainant après eux M. Delespaux qui cherchait à les maintenir malgré tout. On finit cependant par les arrêter et on releva le malheureux voiturier qui avait le corps couvert de contusion ; son état est grave.

Tournai. — L'état de M. Boudin, la victime de la tentative de meurtre de mardi, continue à être satisfaisant. Son agresseur, l'entrepreneur Fougnies, de Péruwelz, a subi un premier interrogatoire. Ce sont bien des questions d'intérêt qui avaient amené des contestations entre Boudin et Fougnies : le paiement des frais de transport des matériaux qui provenaient de l'ancienne gare de Tournai et avaient été expédiés à Leuze, était la cause de la discussion. Voyant que ses réclamations avaient été repoussées à plusieurs reprises, M. Fougnies, exaspéré, avait été acheté lundi matin un revolver chez un armurier de la rue Royale: on sait le reste.

Bruxelles. — M. Beernaert, président du conseil, a reçu hier une députation ouvrière du bassin de Liège, qui lui a soumis les griefs formulés par le parti ouvrier pendant les derniers troubles.

Le ministre a promis de prendre en considération sérieuse toutes les plaintes des travailleurs et de les soumettre à l'examen de la commission du travail.

La session parlementaire a été close hier à cause des élections générales qui auront lieu le 8 juin. On parle d'une session extraordinaire qui se tiendrait aux mois d'août et de novembre en qui serait exclusivement consacrée à la discussion de plusieurs projets de loi se rattachant à la question ouvrière.

La Chambre a adopté, dans sa dernière séance, le projet de loi relatif à la fabrication, à l'emploi et à la vente des matières explosibles. Ce projet aggrave considérablement les peines édictées par la loi de 1881 en cas de contravention.

Liège. — Un bien grand malheur, dû à l'imprudence, est arrivé dans la commune de Cheratte, près de Liège.

A l'occasion de deux mariages qui avaient lieu dans la localité samedi dernier, quelques ouvriers se mirent, selon l'usage, à tirer des boites. Celles-ci étaient chargées dans une sorte de cour, entourée d'habitations ouvrières, et elles étaient placées ensuite dans une manne pour être transportées à l'endroit voulu.

Au moment où ces ouvriers étaient occupés à charger une série de ces engins, une épouvantable explosion se produisit et les boites chargées contenues le panier furent projetées à plusieurs mètres de distance. Les vitres de la maisonnette la plus proche volèrent en éclats, tandis que ceux qui entouraient le panier fatal, et un groupe d'enfants qui jouaient aux billes dans la ruelle donnant accès dans la cour, recevaient des blessures et des brûlures plus ou moins graves au visage, aux bras et aux jambes.

L'un des blesses, un ouvrier houilleur, a été transporté lundi à l'hôpital de Bavière à Liège ; les brûlures de quelques autres sont, dit-on, affreuses à voir.

Le nombre de blessés s'élève à douze, parmi lesquels on compte sept enfants de 9 à 12 ans. Cinq ou six de ces petits malheureux sont assez grièvement atteints.

Quoi qu'il en soit, les conséquences de cet accident auraient pu être autrement graves, et s'il y a lieu de s'étonner d'une chose, c'est qu'il y ait pas eu de tués.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 mai. — Louis Tavernier, rue Archimède, 86. — Germaine Morel, rue de l'Epeule, 234. — Jeanne Leplat, rue de Leuze. — Georges Wattel, rue de l'Epeule, 44. — Gustave Bondue, rue du Fort, cour Vergin, 25. — Eugène Pollet, rue du Tilleul, fort Desprez, 32. — Edouard Dupureur, rue Decrème, 14. — Gustave Masurel, rue de l'Alouette. — Léonie Deschamps, rue de Croix, cour Rammaert, 1. — Louis Ottevaer, rue St-André, 5. — DÉCES du 13 mai. — Henri Demeyer, 9 mois, rue de Flandre, 144. — Eugénie Bosman, 2 ans, rue de Courtrai, 1. — Juliette Leplat, 1 an, rue Beaurewaert, 40.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 mai. — Edouard Cantaert, rue du Casino. — Gabrielle Guéris, rue de la Latte. — Jean-Baptiste Berte, rue du Chêne-Houpline. — Marie Delepierre, à la Pierre Bleue. — Julienne Verplancke, rue Lerouge. — Elise Dessauvages, rue du Jambon — Henri Bouilliez, rue du Flacon. — Maria Leman, rue Amiral Courbet. — DÉCES du 13 mai. — Adrien Dubar, 6 mois, rue Saint-Roch. — Germaine Duetthe, 7 mois, rue Lerouge.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le mardi 18 mai 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Floris-Joseph LEZAIRE, époux de Dame Joséphine DEFFRENNES, décédé à Lys-lez-Lannoy, le 28 avril 1883, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 17 mai 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François-Zéphir DESRUMAUX, époux de Dame Marie DUQUENNE, décédé à Roubaix, le 17 avril 1886, à l'âge de 37 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

La direstion des Ballons. — M. Louis Cappazza a fait hier sa deuxième expérience d'aérostation à l'usine à gaz de La Villette. M. Cappazza a imaginé un système qui permettra aux aéronautes de faire monter ou descendre le ballon sans lest ou déperdition de gaz. Pour arriver à ce résultat, M. Cappazza se sert de plusieurs parachutes à chacun d'esquels est attaché un sac de sable. Lorsqu'on jette un de ces sacs par-dessus bord, le parachute s'ouvre, soutient le sac qui descend lentement, et le ballon, allégé, s'élève. Au contraire, lorsque l'aéronaute ramène à lui la corde qui tient le parachute, celui-ci se referme, et le lest, n'étant plus soutenu, fait descendre le ballon. En somme, M. Cappazza jette ou reprend du lest à volonté.

Le ballon auquel Cappazzo se propose d'appliquer son procédé aura une forme lenticulaire. Il espère, par une manœuvre habile de ses parachutes, faire monter ou descendre ce ballon suivant des plans inclinés, et arriver ainsi à un véritable direction des ballons. En attendant que M. Cappazza ait pu construire ce ballon, il a dû expérimenter son système sur un ballon de forme ordinaire, cubant 700 mètres. Une première expérience, faite au Champ-de-Mars, ne put réussir.

Hier, malgré un vent assez violent, l'expérience a mieux réussi. Le public qui y assistait a pu voir à plusieurs reprises le ballon s'élever toutes les fois que l'aéronaute lançait un parachute-lest et descendre quand il le ramenait à lui.

M. Cappazza et ses compagnons de voyage sont allés atterrir, une heure et demie après leur départ, dans une petite plaine parsemée de bois, tout près de Cirés, à sept kilomètres de Creil et à soixante kilomètres de Paris.

L'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. — L'entreprise de l'église votive du Sacré-Cœur, à Montmartre, vient d'entrer dans une nouvelle phase. L'architecte en chef, M. Daumet, s'est définitivement retiré, laissant à un nouvel architecte non encore désigné, le soin de terminer l'œuvre commencée par M. Abadie.

On n'a pas oublié qu'au mois de février dernier, M. Daumet, ayant voulu apporter au plan de M. Abadie certaines modifications, il s'en suivit un différend assez sérieux entre l'architecte et le comité de l'œuvre, ce qui entraina la suspension des travaux.

Choisis comme arbitres pour trancher le différend, trois hommes compétents entre tous MM. Bailly, Charles Garnier et Vaudremer, décidèrent à l'unanimité, que l'œuvre conçue par M. Aladie devait être respectée jusque dans ses moindres détails.

A la suite de cette discussion, les travaux furent repris.

Cependant, il était à craindre que M. Daumet ne fût plus désormais l'architecte qu'il fallait pour faire exécuter des travaux dont il désapprouvait certaines parties essentielles. De là, entre les membres du comité et l'architecte, une situation tendue, puis quelques froissements qui, finalement, ont entraîné la retraite de M. Daumet.

Inutile d'ajouter que nombre de nos architectes en renom sont déjà sur les rangs pour recueillir la succession de M. Daumet.

Ce nouvel incident n'a en nullement pour effet de faire suspendre les travaux qui suivent leur marche régulière.

Dans l'après midi d'hier à Paris une femme paraissant âgé d'une quarantaine d'années était poursuivie par une troupe de gamins sur le quai de Gèvres. Cette malheureuse qui paraissait atteinte de démence descendit sur la berge de la Seine suivie par les enfants et cette fois par des agents qui la retinrent au moment ou elle allait se jeter à l'eau. Au poste ou cette femme fut amenée, elle déclara s'appeler Louise Tallat, blanchisseuse, demeurant rue Maubuée n° 17. Elle a ajouté qu'elle voulait mourir, tant elle était malheureuse. Louise Tallat coucha au poste et, pendant la nuit tenta de s'étrangler avec son mouchoir. Les gardiens de la paix se jetèrent sur elle et le lui arrachèrent. Quelques instants après, cette désespérée prenait les cordons de son tablier et, se les passant autour du cou essayait une seconde fois de se donner la mort. Cette fois encore les agents s'en aperçurent à temps. Cette pauvre femme a été envoyé par M. Néron commissaire de police, a l'infirmerie du dépot.

La puissance de la publicité en Angleterre. — Le plus important journal anglais, le *Times*, avait dans son numéro du 8 mai dernier une telle abondances d'*annonces* que celles-ci comprenaient trois feuilles entières, soit 24 pages.

Dans cet imposant numéro le *Times* fait observer que c'est la quatrieme fois qu'il publie un numéro de cette importance, le fait s'étant déjà produit le 21 et le 26 juin 1861 et le 14 juin 1884.

Vingt-quatre pages d'annonces !!! alors que les journaux français en ont tout au plus une page ou une page et demie !

C'est que les Anglais entendent autrement que nous les questions industrielles.

Comme on écrit l'histoire aux Etats-Unis. — Les journaux étrangers sont toujours amusants à lire quand ils s'occupent de ce qui se passe en Belgique. Voici ce que nous lisons dans le *Times démocrate* de la Nouvelle-Orléans au sujet de M. Alfred Defuisseaux, l'auteur du *Catéchisme du peuple :*

M. de Fuisseraux (*sic*) est le nom du meneur socialiste allemand. Il était autrefois membre du barreau de Bruxelles, mais a été expulsé pour conduite incompatible avec sa profession. Il a pris ensuite du service en Turquie contre les Russes et s'eleva au rang de bey ou colonel ; il a, en outre, été, plusieurs fois décoré. Il s'est enfin retiré de ce service et revint en Belgique avec une fertune de cent mille livres sterling. Il est très actif et dépense liberalement son argent. C'est un écrivain abondant et énergique. On lui reproche d'avoir, avec le prince Kropotkine, par des pamphlets incendiaires répandus à profusion à Liège, Charleroi et ailleurs, provoqué en grande partie les désordres commis dans ces localités.

Les distractions d'un ministre. — M. Lockroy raconte en ces termes un incident dont il a été le héros à Londres :

« J'avais été dîner au *Réform Club* avec un de mes amis ; cependant mes enfants avaient voulu aller au théâtre et avaient pris place au Lyceum où on donnait *Faust.*

« Je voulus aller les rejoindre avant la fin de la représentation, mais je me perdis. Je vis bientôt en face de moi un grand bâtiment qui me sembla être le Lyceum ; je m'avançai vers deux messieurs placés derrière un comptoir, que je pris pour le contrôle, et je demandai, avec tout l'accent anglais dont j'étais capable, « à entrer dans ma loge. *private box, n° 2.* »

» A l'étonnement des gens auxquels je m'adressais, je compris que je m'étais trompé :

» — Où croyez-vous donc être, me dit-on.

» — Au Lyceum...

» — Mais non; vous êtes dans un hôpital. Vous demandez sans doute le lit n° 2.

» Ceci vous donne une idée de luxe prodigué par les fondations particulières, puisque j'avais pu prendre un hôpital pour un théâtre.

Le palais des Atrides. — Au milieu des commotions qui agitent la Grèce, M. Schliemann poursuit imperturbablement ses recherches sur l'antiquité la plus reculée de ce pays.

Il est en ce moment occupé à des fouilles sur l'emplacement d'Orchomenos, ou se trouvait le fameux trésor de *Minyas.* A l'automne, il commencera le déblaiement complet du palais des Atrides et Mycènes.

« Ce travail, écrivait-il ces jours-ci à un de ses amis, durera environ trois ans; ce sera la dernière œuvre de ma vie. Je suis dès aujourd'hui certain que le résultat en sera des plus intéressants. »

TRIBUNAUX

EUPHRASIE MERCIER

La chambre criminelle de la cour de cassation vient de statuer sur le pourvoi formé par Euphrasie Mercier, l'héroïne de l'affaire de Villemouble, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui l'a, le mois dernier, condamné à vingt ans de réclusion.

Ce pourvoi, qui était, d'ailleurs, de pure forme, a été rejeté.

UN AGENT DE POLICE VOLEUR

Il y a quelques jours, un gardien de la paix nommé Pasquet était surpris en flagrant délit de vol à l'étalage d'un magasin de nouveautés à Paris.

Il venait de glisser furtivement dans son capuchon un lot de serviettes.

Ou l'arrêta séance tenante, mais, après l'avoir interrogé, le commissaire de police le remit en liberté.

Pacquet était cité hier devant la 9e chambre ; il ne s'est pas présenté.

Le tribunal l'a condamné par défaut à un an de prison.

CONDAMNÉS A MORT

La cour de cassation a rejeté les pourvois de Léon-Jean, condamné à la peine de mort, par la cour d'assises de Seine-et-Oise ;

De Louis Reder, condamné à la peine de mort par arrêt de la même cour d'assises :

De Jean-François Jacques, condamné à mort par la cour d'assises de la Somme ;

Et de Joseph-Denis Muratoc, condamné également à mort par la cour d'assises de la Marne.

L'AFFAIRE DU LIEUTENANT BOREL

Nimes, 13 mai. — Après des débats qui ont duré 3 jours, la cour d'assises de notre département a condamné à 20 ans de travaux forcés Courbès, auteur de la tentative d'assassinat contre le lieutenant d'artillerie Borel et de nombreux vols qualifiés.

VARIÉTÉS

UN BAL AUX ILES SANDWICH

On nous avait annoncé qu'il y aurait un *luau* chez S. M. la reine douairière, Emma. Le *luau* est un *raout* à la mode du pays. Il a généralement lieu en plein air ; un grand déjeûner en forme le moment et l'acte principal. L'endroit choisi ce jour-là pour la fête était la résidence de la reine à Waikiki.

Bon nombre d'invités étaient déjà réunis à notre arrivée : il en survint encore beaucoup après. Tout le monde se tenait sous la vérandah, ce qui rendait la circulation difficile. Je pus néanmoins saluer mes connaissances et même causer avec quelques-uns. L'élite de la société y avait été convoquée ; toutes les familles les plus distinguées de la ville y étaient représentées. La reine Emma, aimant beaucoup à réunir chez elle les descendants des anciens chefs, ainsi que les étrangers de distinction établis dans l'île, se donne quel que peine pour rendre ses réceptions piquantes et somptueuses : aussi ses invitations sont-elles très recherchées et tous s'empressent d'y répondre, les uns pour témoigner leur affection à leur reine, les autres parce que c'est là le meilleur *rétroro*, le point de réunion le plus agréable auquel ils puissent se flatter d'être admis.

Quand toutes les présentations furent faites et tous les invités arrivés, on vit venir les demoiselles d'honneur de la reine Emma, tenant à la main des guirlandes de fleurs et de feuillages qu'elles distribuaient aux cavaliers présents, en leur souriant gracieusement. Ces guirlandes ne se ressemblaient pas entre elles: c'étaient tantôt des bandes plates en feuilles de laurier ou d'oranger, qu'on est tenu de mettre en bandouillère : tantôt elles étaient faites pour être portées en guise de colders qui descendent jusqu'à la poitrine. Des fleurs de jasmin au parfum pénetrant, de jolies corolles rouges, jaunes, violettes, blanches, qu'on appelle *leis*, y forment des dessins particuliers et des *ornements* variés. L'ensemble bariolé de ces couleurs si vives répandant des parfums enivrants, provoquait une impression joyeuse. C'était joli à voir, délicieux à sentir, plein de gaieté et de belle humeur. On ne pouvait s'empêcher d'admirer cette nature éclatante, cette végetation luxuriante, les larges feuillages, les touffes de plantes sortant du milieu des pelouses, les arbres qui ont un tout autre aspect que les nôtres.

Les fleurs sont la passion de tout Hawien, surtout de toute Hawaïenne. Chaque fête et évenement, baptême, mariage, visite d'arrivée ou d'adieu, anniversaire quelconque, tout devient *occasion d'échange de fleurs.* La consommation qu'il s'en fait dépasse tout calcul, car les fleurs flattent toujours, parfois plus encore l'odorat que la vue, et la vanité que le cœur ; elles s'attachent au souvenir et peuvent devenir des mots de passe. Jugez si, le jour d'une aussi belle fête que celle à laquelle

---

FEUILLETON DU 15 MAI 1886. — N° 27

FLORÉAL

VIII

Lorsqu'elle eut retrouvé un peu de calme, Voltin lui dit ce qu'il avait fait, l'engagea à se reposer jusqu'au lendemain et la quitta pour aller porter secours si besoin en était aux victimes de l'explosion qu'il avait entendue.

Il s'orienta dans la nuit, crut que le coup avait été fait aux Alouettes, et prit rapidement le chemin qu'avaient suivi, quelques instants plus tôt, Mireux et Floréal. Lorsqu'il arriva près de la ligne du chemin de fer, il se heurta à une patrouille d'infanterie qui descendait la route au pas gymnastique ; il se fit reconnaître et demanda de renseignements. Les soldats ignoraient comme lui le lieu du sinistre.

Ils remarquèrent cependant qu'un peu plus bas les portes s'ouvraient et que des ombres circulaient sur le chemin. Ils allèrent jusque-là et se trouvèrent en effet devant la maison de M. Waleski.

Le désastre avait été moins grand qu'on aurait du le supposer.

Les socialistes ne savaient pas se servir de la dynamite.

M. Waleski venait de se lever ; il avait à peine entendu la détonation, plongé qu'il était dans son premier sommeil, mais il avait été réveillé par une poussière épaisse et la chute du plafond sur son lit.

Il n'était pas blessé ; Mme Waleski, pas davantage ; le bébé ne s'était pas révoillé ; quant à la nourrice, elle était à moitié folle de terreur.

La maison était envahie par les voisins.

On fit prévenir la mine de ce qui s'était passé et la patrouille battit, mais inutilement, tout le quartier.

On était aux jours les plus longs de l'année ; lorsque l'aurore parut, éclairant de teintes encore indécises la maison dynamitée, on put constater dans tous les détails les effets du terrible engin, devenu l'arme des révolutionnaires.

La pierre d'appui de la fenêtre sur laquelle avait été posée la cartouche était fendue du haut en bas; les jalousies avaient été projetées à travers la route et pendaient aux fils télégraphiques du chemin de fer.

Il ne restait pas une vitre à la croisée; les rideaux avaient été se ficher au mur du fond de la pièce ; cloués à la tapisserie par des éclats de verre ; le piano était littéralement défoncé, et le montant de la fenêtre s'était incrusté dans la boite de palissandre de l'instrument.

Sur la cheminée, pendule, candélabres, glaces, avaient été renversés ; la pendule était à terre, un candelabre à droite, un autre à gauche; les meubles étaient couverts de débris, et sur le lit plusieurs pouces de plâtre, de verre brisé, d'éclats de bois, cachaient draps et couvertures.

Dans la pièce voisine, le bebé dormait toujours, et rien n'avait été détérioré.

C'était